



SUIVI LA ZIS – 28 août 2019

- La Municipalité a transmis ses propositions de modifications à la délimitation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 19 août dernier.
- La Municipalité a fondé son rapport, entre autres, sur tous les commentaires reçus de ses citoyens.
- Bravo et merci à l'équipe du Service d'urbanisme qui a effectué un travail remarquable avec l'analyse de plus de 400 courriels reçus.
- La Municipalité attend maintenant la décision du MAMH qui viendra déterminer si d'autres secteurs pourront ou non être retirés de la ZIS.